



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MIZOËN**

L'an deux mille vingt-deux, le 4 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 25 février 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, VENERA Christophe, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Excusée : PHILIPPE Francine (pouvoir à GIRAUD Roger), PINATEL François, JOUANNEAU Fanny

VENERA Christophe a été nommé secrétaire de séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 9

CONTRE : 1

ABSENTION : 0

POUR : 8

**Délibération n° 2022/06 : Acquisition d'un chargeur**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée avoir mis hors service le tracto-pelle VENIERI acquis en 2001 du fait de sa vétusté et du montant important des réparations à effectuer pour le maintenir en état dégradé.

Il rappelle également avoir souscrit auprès de la société GAP MATERIEL un contrat de location pour un chargeur, permettant d'assurer la viabilité hivernale des voies communales.

L'expérience de l'hiver passé permet d'affirmer que ce matériel répond aux besoins hivernaux du service technique. Il pourra également assurer l'entretien de la piste d'Emparis, celui-ci ayant déjà été réalisé avec un chargeur au printemps 2020, du fait de la panne du tracto-pelle.

La société GAP MATERIEL propose à la Commune d'acheter le matériel utilisé cet hiver en location :

- Chargeur VENIERI type 4.63H de 2021 avec godet et chaînes à neige : 70 800,00 € HT  
soit 84 960,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à huit (8) voix pour et une (1) voix contre :

**DECIDE** d'acquérir un chargeur en remplacement du tracto-pelle vétuste,

**ACCEPTTE** la proposition de de la société GAP MATERIEL pour un chargeur VENIERI type 4.63H au prix de 70 800,00 HT, soit 84 960,00 TTC,

**SOLLICITE** l'aide financière du Département de l'Isère et de la Communauté de Communes de l'Oisans,

**ADOPTTE** le plan de financement suivant :

- |   |             |
|---|-------------|
| • Coût de l'opération HT                    | 70 800,00 € |
| • Subvention du Département de l'Isère 50 % | 35 400,00 € |
| • Subvention de la CCO 12,5 %               | 8 850,00 €  |
| • Fonds libres de la Commune 37,5%          | 26 550,00 € |

**DIT** que cette dépense est inscrite au budget 2022 en section d'investissement,

**DECIDE** de mettre en vente l'ancien matériel (tracto-pelle VENIERI) en l'état pour financer en partie le renouvellement du matériel,

**MANDATE** Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout document concernant cette acquisition et cette vente.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture :

Date d'affichage : 07 MARS 2022

